

générale de ces peuples fut en conséquence indiquée pour le 14. Janvier à *Biguglia*, mais le Marquis de Curzay en qualité de Commissaire de France qui l'avoit proposée, ayant depuis jugé que la Ville de *Corse* seroit plus propre pour une telle assemblée, comme étant située au centre de la *Corse*, c'est en cette Ville qu'elle s'est tenuë. Elle a duré trois jours, sçavoir, depuis le 14. jusqu'au 16. Janvier. Elle s'est passée au contentement réciproque du Marquis de Curzay qui y a présidé, & de tous les habitans, qui s'y sont trouvés en très-grand nombre. Ce Seigneur fit aux Corfes un discours très-pathétique, dont ils parurent tous pénétrés. Il leur dit, entre-autres, « que persuadé de la sincérité de leurs dispositions, il étoit venu seul, & avoit traversé le » Royaume dans la plus parfaite confiance, ne » voulant d'autres escortes que les cœurs des » peuples au milieu desquels il passoit. » Il fit l'éloge de la bravoure des Corfes, & parla des preuves que cette Nation en avoit données en différentes occasions, sous les étendarts de la France, & en particulier dans la dernière guerre des *Pays-Bas*. Il loua la respectueuse confiance avec laquelle les Corfes remettoient la décision de leur bonheur, aux soins d'un grand Monarque, qui en agiroit envers eux comme un Pere & comme un Roi; comme un Pere, pour rétablir le bon ordre, la paix & la félicité, comme un Roi, pour faire respecter sa justice & son autorité. Après quoi il proposa les Préliminaires suivans pour servir de base au rétablissement de la tranquillité.

1. Comme les Assemblées générales ne doivent être convoquées que dans les cas d'une nécessité indispensable, la Nation établira des Députés munis